



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2010/21

Le 14 juillet 2010

Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo (requête pour avis consultatif)

La Cour rendra son avis consultatif le jeudi 22 juillet à 15 heures

Retransmission en direct sur l'Internet de la lecture de l'avis

LA HAYE, le 14 juillet 2010. La Cour internationale de Justice (CIJ), organe judiciaire principal des Nations Unies, rendra, le jeudi 22 juillet 2010, son avis consultatif sur la question de la Conformité au droit international de la déclaration unilatérale d'indépendance des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo.

Une séance publique aura lieu à 15 heures au Palais de la Paix, à La Haye, au cours de laquelle le Président de la Cour, M. Hisashi Owada, donnera lecture de l'avis consultatif.

Historique de la procédure

Pour consulter l'historique de la procédure, il convient de se reporter aux communiqués de presse n° 2009/27 du 29 juillet 2009 et n° 2009/34 du 11 décembre 2009, disponibles sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org).

*

NOTE AU CORPS DIPLOMATIQUE, À LA PRESSE ET AU PUBLIC

1. La séance publique se tiendra dans la grande salle de justice du Palais de la Paix. Celle-ci sera réservée aux participants à la procédure et au corps diplomatique. Les médias seront accueillis dans un centre de presse situé dans la bibliothèque du Palais de la Paix. Le public sera reçu dans l'ancienne salle de lecture du Palais de la Paix (nombre de places très limité) où la lecture sera retransmise en direct.

2. La séance sera retransmise **intégralement et en direct** à partir de 15 heures, heure locale (GMT + 2), sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org). Elle sera retransmise uniquement dans les deux langues officielles de la Cour : le français et l'anglais. Il est possible que, pour des raisons de forte affluence sur le site jour-là, la retransmission en direct soit (momentanément) inaccessible. Dans ce cas, les utilisateurs sont invités à se reconnecter ultérieurement. Les internautes qui souhaitent suivre la lecture en différé pourront cliquer sur un lien temporaire de «vidéo à la demande» (VOD) dès le lendemain. Ce lien sera désactivé trois mois après la lecture de l'arrêt, soit le 22 octobre 2010 à minuit.

3. A la fin de la séance publique, un communiqué de presse, un résumé de l'avis consultatif et son texte intégral seront distribués. Ces documents seront également disponibles sur le site Internet de la Cour.

4. Les représentants des participants à la procédure et autres membres du **corps diplomatique** seront très prochainement informés, par Note Verbale, des mesures prises pour leur permettre d'assister à la lecture. Au vu de la capacité limitée de la grande salle de justice, un nombre restreint de badges d'admission leur seront attribués. Les Etats et organisations ayant reçu un ou plusieurs badges sont invités à indiquer au Greffe le nom des personnes qui assisteront à la séance, en envoyant un courriel à l'adresse suivante du département de l'information de la Cour : confirmation@icj-cij.org.

5. Une procédure d'accréditation en ligne sera ouverte pour les **médias** dès le mercredi 14 juillet 2010, à 16 h 30, sur le site Internet de la Cour. Cette procédure sera close le lundi 19 juillet 2010 à minuit. Les demandes envoyées après l'échéance fixée ne seront pas prises en considération. Les membres de la presse sont informés que la Cour ne peut pas les aider à obtenir des visas.

6. Les **groupes et visiteurs individuels** feront l'objet d'une procédure d'admission en ligne qui s'ouvrira dès le mercredi 14 juillet 2010, à 16 h 30. Ils devront remplir l'un des deux formulaires proposés sur le site Internet de la Cour en cliquant sur la rubrique «Calendrier» à droite de l'écran, puis sur «Assister à une audience». Cette procédure sera close le lundi 19 juillet 2010 à minuit. Le nombre de places disponibles sera très limité.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)